

Mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Priorités pour le budget fédéral de 2016

Soumis par le McLeod Group

Le présent mémoire est présenté par le McLeod Group, un organisme de représentation s'intéressant aux questions de développement international. Au fil des ans, nous avons régulièrement fourni des avis et des analyses en matière de politiques à la communauté du développement international et aux décideurs canadiens. Le présent mémoire puise dans un document de politiques plus détaillé soumis au gouvernement peu après l'élection d'octobre 2015. Des documents de référence sont disponibles sur notre site Web, <http://www.mcleodgroup.ca/>.

Dans les principaux points d'action ci-dessous, nous énonçons des objectifs précis et réalistes afin de réengager le Canada à l'appui du développement international. La lutte contre la pauvreté demeure le principal défi mondial qui a été tout récemment enchâssé dans le [Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU](#) avec son principe directeur visant à « ne laisser personne de côté ». Mettre fin à la pauvreté est aussi au cœur de la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle* (2008) du Canada.

Origine de l'expression

L'expression « aide publique au développement » (APD) a été inventée par le Comité de l'aide au développement (CAD) de l'OCDE afin de définir et de quantifier l'aide étrangère. « Aide humanitaire », un sous-ensemble de l'APD, désigne l'aide en cas de catastrophes naturelles et d'urgences complexes. « Coopération au développement » est une expression plus large qui englobe l'APD, mais elle peut aussi comprendre les politiques de commerce, de sécurité et d'immigration qui peuvent avoir une incidence importante sur le développement et le bien-être d'un pays.

La coopération au développement, une notion plus vaste que le terme « aide » n'est pas un acte de charité. C'est de notre avenir dont il s'agit : les pays en développement dont les habitants en santé gagnent un salaire équitable sont des amis, des alliés, des marchés et des partenaires d'investissement potentiels tandis que les États en déroute sont un terreau fertile pour l'instabilité, les pandémies et le terrorisme. La coopération au développement, y compris l'aide publique au développement (APD), est un investissement des Canadiens dans le bien-être et la sécurité de la planète.

L'APD canadienne est proche d'un creux historique, puisqu'elle ne représente que 0,23 % du revenu national brut (RNB). Au-delà du besoin évident de s'engager à atteindre des niveaux plus élevés, la priorité du Canada devrait être d'améliorer la qualité de l'APD, laquelle a reculé en partie à cause d'exigences de rapport excessives et d'une perte de personnel dévoué. Les solutions sont complexes, mais elles reposent sur des objectifs de programme

plus clairs et l'établissement de liens plus étroits avec les partenaires du développement.

Budget de 2016 : principaux points d'action

Le nouveau budget devrait :

1. officialiser l'engagement du gouvernement à mettre en œuvre le *Programme de développement durable à l'horizon 2030* de l'ONU, et son objectif fondamental d'éliminer la pauvreté mondiale. Cet engagement devrait guider tous les programmes de coopération au développement;
2. respecter le principe de l'« [universalité](#) » énoncé dans le *Programme à l'horizon 2030* dans l'élaboration d'un plan d'action *national* canadien. L'universalité a des implications pour plusieurs ministères fédéraux et pour les gouvernements provinciaux et territoriaux;
3. s'engager à atteindre à moyen terme une cible d'APD représentant 0,5 % du RNB au cours du mandat de l'actuel gouvernement. Cet objectif correspondra aux normes établies par d'autres gouvernements canadiens entre les années 1970 et 1990 ainsi qu'aux moyennes actuelles de l'OCDE. Il devrait s'agir d'un *nouveau* financement net et engendrer une augmentation des transferts réels vers des pays en développement;
4. affecter à l'ADP un financement additionnel pour l'exercice 2016-2017 afin de permettre au Canada d'atteindre la cible d'aide fixée par l'ONU pour les pays les moins avancés/les plus pauvres (PMA) de 0,15 % du RNB. Selon un rapport de l'OCDE/CAD, l'effort du Canada en 2014 représentait environ 0,08 % du RNB. Le coût budgétaire sera modeste, peut-être moins en tout que les récents engagements à l'égard des secours humanitaires en Syrie. Il peut être couvert en grande partie par des réaffectations et par une révision de la liste des pays prioritaires de façon à accorder la priorité aux PMA;
5. s'engager publiquement à respecter un échéancier pour atteindre la cible de l'OCDE, énoncée pour la première fois par Lester Pearson, de 0,7 % pour les niveaux d'APD. Cela donnera le ton à la crédibilité à long terme du Canada auprès de la communauté internationale;
6. reconnaître que la coopération au développement comporte des risques intrinsèques. En grande partie, elle est innovatrice de nature. Innover, c'est apprendre ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Le contexte de réglementation et de gestion des activités d'APD devrait prendre en compte ce principe;
7. financer l'APD de façon plus prévisible, plus particulièrement en publiant des cadres de planification sur un horizon de quatre ans pour tous les pays prioritaires. Ainsi, le Canada respectera les engagements qu'il a pris de longue date lors de conférences internationales sur l'efficacité de l'aide;

8. exiger que les programmes attachent plus d'importance à la qualité à tous les niveaux : planification et programmes de qualité, qualité des partenariats, qualité des rapports, qualité de la mobilisation populaire;
9. réduire la paperasserie. L'énorme volume de planification et de rapport exigé par le programme d'aide canadien a une incidence négative sur la qualité. Les obligations de rapport sont aussi devenues un lourd fardeau pour nos partenaires-bénéficiaires mal outillés et souvent en manque d'effectif, ce qui engendre des retards de mise en œuvre, représente une source de frustration dans les relations et compromet l'efficacité;
10. approuver et financer une présence sur le terrain accrue pour exécuter les activités canadiennes de coopération au développement. Afin de bien donner suite au *Programme 2030*, les programmes de développement les plus sérieux, dont celui du Canada, doivent désormais être guidés par les objectifs stratégiques, les priorités thématiques et les mécanismes de prestation des PMA. Un partenariat canadien efficace nécessitera un effectif et un processus décisionnel plus décentralisés, et plus de professionnels locaux;
11. actualiser les règles, notamment pour augmenter la transparence de la gestion de l'enveloppe de l'aide internationale (AI) de façon à respecter le principe de « complémentarité » dans des situations de crise humanitaire imprévues et de l'appui du Canada à des pays en développement par rapport au changement climatique. Les engagements du Canada ne devraient pas être comblés par la réaffectation de fonds de l'APD courante.

The McLeod Group
260, rue Metcalfe, bureau 6A
Ottawa (Ontario) K2P 1R6